



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE BILLETTERIE ACTIVITÉS FEMMES ET MOTO

PREAMBULE

Les présentes conditions ont été mise à jour le 16 février 2023.

Le présent service de billetterie est réalisé par la société HelloAsso SAS
Cité Numérique, 2 rue Marc Sangnier, 33130 Bègles
05 64 88 02 34 – contact@helloasso.com
R.C.S. BORDEAUX 510 918 683 - SAS au capital de 356 570€
Intermédiaire de Financement Participatif immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 17002233.

Il est préalablement précisé que les présentes conditions générales de vente régissent exclusivement les ventes de billets pour les activités Femmes et Moto (ci-après, l'« organisatrice ») sur le site HelloAsso (ci-après, le « Site »), à l'exclusion de tout autre site.

Ces conditions générales peuvent être complétées par des conditions particulières imposées par l'organisatrice qui sont, le cas échéant, renseignées a minima dans le descriptif de l'activité et rappelées dans l'e-mail de confirmation de commande, voire en tout ou partie sur le billet. Les client.es sont invité.es à les consulter avant de finaliser leur transaction.

HelloAsso intervient comme intermédiaire, en son propre nom mais pour le compte de l'organisatrice dont la billetterie est commercialisée sur le Site.
Les utilisateur.rices sont invité.es à lire attentivement et à comprendre [les conditions générales d'utilisation du site HelloAsso](#). Ils/Elles s'engagent à respecter la totalité des dispositions qu'elles contiennent. La navigation sur le site www.helloasso.com, propriété de HelloAsso et exploité par HelloAsso et l'accès au service proposé par HelloAsso supposent l'acceptation pleine et entière de leurs conditions. L'achat des billets Femmes et Moto impliquent l'acceptation complémentaire aux présentes conditions.

ARTICLE - 1 PRIX

Le prix des billets (valeur faciale) est indiqué sur le billet en Euro Toutes Taxes Comprises.
Les billets demeurent la propriété de l'organisatrice de l'activité jusqu'à l'encaissement total et définitif du prix par HelloAsso, en son nom et pour le compte de l'organisatrice.

ARTICLE - 2 ADHÉSION A L'ASSOCIATION

L'adhésion à l'association Femmes et Moto permet de bénéficier d'un tarif préférentiel. Elle est obligatoire pour accéder à l'activité, si le/la client.e a payé un billet Adhérent.e. L'adhésion peut être souscrite juste avant l'achat du billet dans l'espace adhésion. L'organisatrice se réserve le droit de refuser l'accès à un.e client.e titulaire d'un billet Adhérent.e sans justificatif d'adhésion à jour.

ARTICLE - 3 NOMBRE DE PLACES

Le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur au nombre fixé par l'organisatrice, lequel sera, le cas échéant, indiqué.

Une même personne ne saurait contourner cette règle par plusieurs achats espacés dans le temps. Le cas échéant, les transactions supplémentaires seront annulées sans que le/la client.e puisse prétendre à une quelconque indemnisation.

A défaut d'indication par l'Organisatrice d'un nombre de Billets maximum pouvant être acheté par un.e même Client.e, ce nombre est fixé à cinq.

ARTICLE - 4 DISPONIBILITE

Le/la Client.e est informé.e, en temps réel, lors de la passation de sa commande, de la disponibilité des Billets souhaités.

ARTICLE - 5 PAIEMENT

Toutes les commandes quel que soit leur lieu d'émission sont payables en euros.

La validation de la commande emporte l'obligation pour le client de payer le prix indiqué par le montant total du panier.

Le paiement des billets par le/la client.e sur le Site s'effectue exclusivement par les moyens de paiement suivants et définis lors de l'achat : cartes bancaires des réseaux CARTE BLEUE / VISA et EUROCARD / MASTERCARD.

Le compte bancaire du client sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.

Un justificatif de paiement sera consultable par le/la client.e, à l'issue de la transaction, sur la page de confirmation de la commande mais également par e-mail.

ARTICLE - 6 CODE DE RÉDUCTION

Des codes de réduction peuvent (ci-après, les "Codes de réduction"), à tout moment et au bon vouloir de l'organisatrice, être émis, offerts, ou à gagner, à un.e ou plusieurs client.es isolé.es ou à l'ensemble des client.es de Femmes et Moto.

Le caractère cumulable ou non du Code de réduction ainsi que sa durée de validité seront mentionnés expressément lors de son émission. Toute autre condition d'utilisation particulière sera spécifiée au moment où il est émis.

Pour utiliser un Code de réduction, le/la client.e doit suivre le processus normal d'achat de billet. A l'étape « Récapitulatif », avant la saisie des autres moyens de paiement, le/la client.e doit saisir son Code de réduction dans le champ prévu à cet effet (« Avez-vous un code promo ? »). Il appartient au/à la client.e de vérifier la prise en compte de la réduction sur le montant de son panier avant la validation du paiement ou, le cas échéant, le paiement du solde restant à régler.

Les Codes de réduction ne sont utilisables que dans la limite du nombre d'utilisation établie par l'organisatrice. Si la valeur faciale du Bon de réduction est supérieure à la valeur faciale du/des billet(s) choisi(s), le/la client.e ne pourra prétendre à un remboursement ou à l'émission d'un nouveau Bon de réduction à hauteur de la différence.

Les Codes de réduction ne peuvent donner lieu à aucun échange, ni à aucun remboursement (total ou partiel) même en cas de vol ou de perte.

Les Codes de réduction ne sont pas nominatifs, leur utilisation est de la responsabilité exclusive de leur détenteur.rice.

Toute tentative de fraude, tels la falsification ou le recel, qui aurait pour objet de contourner les présentes dispositions exposera son auteur.rice à une annulation du/des billet(s) acquis, sans préjudice de la mise en œuvre des autres voies de droit ouvertes.

D'une manière générale, les client.es s'obligent à prendre connaissance et à se conformer aux conditions d'utilisation spéciales prévues sur leur Code de réduction. En cas de contradiction entre les présentes dispositions et ces dernières, les dispositions spéciales prévaudront.

ARTICLE - 7 TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

HelloAsso pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé [Charte relative à la protection des données à caractère personnel](#), dont le/la client.e est expressément invité.e à prendre connaissance.

7.1 Collecte et finalité des données personnelles

Lors de la passation de la commande, HelloAsso est amenée à collecter auprès du/de la client.e, pour l'organisatrice, certaines informations et données à caractère personnel telles que notamment nom et prénom, adresse e-mail sans que cette liste ne soit limitative.

Le/la client.e accepte que l'organisatrice conserve et utilise les coordonnées qu'il/elle aura fournies à HelloAsso dans le cadre de sa commande, pour transmettre toute information liée à l'association

Femmes et Moto, à l'activité et affectant les conditions de déroulement de ladite activité (telle qu'annulation, report, modification du lieu d'organisation).

7.2 Destinataires des données

Dans le cadre du traitement et du suivi de la commande, pourront avoir accès à ces données les partenaires avec qui l'organisatrice est contractuellement liée et qui se sont engagées à en assurer la plus stricte confidentialité. Peuvent également avoir accès à vos données les autorités si elles en font la demande.

7.3 Consentement du client

Le/la client.e pourra, s'il/elle le souhaite, autoriser l'organisatrice à lui adresser ses lettres d'information et à l'informer des futures activités organisées par ses partenaires ou des propositions commerciales, par courrier électronique.

S'il/elle souhaite ultérieurement ne plus recevoir d'informations de l'organisatrice et de ses partenaires, le/la client.e devra se désinscrire au moyen de la procédure suivant obligatoirement la communication.

7.4 Droits d'opposition, d'accès, de rectification, de portabilité

Conformément à réglementation applicable, le/la client.e bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le/la concerne. Il/Elle peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le/la concernant.

Il/Elle peut exercer ses droits, qu'ils soient relatifs aux traitements réalisés par l'organisatrice ou par les partenaires, en adressant une demande à hello@femmesetmoto.com. Pour pouvoir répondre précisément à la demande, préciser les traitements et/ou données concernés.

Afin d'assurer la sécurité des opérations, des contrôles d'identité pourront être effectués par l'organisation.

Notez que l'organisatrice est tenue de conserver les informations liées aux transactions et aux demandes de suppression de données personnelles pendant les durées de prescription légale afin d'être produites en cas de contrôle ou de contentieux.

L'organisatrice donnera suite à votre demande dans un délai maximal d'un mois, ou de deux mois si la complexité de la demande ou le nombre de demandes en cours le requiert, sous réserve que la demande ne soit pas manifestement infondée ou abusive.

ARTICLE - 8 VALIDATION DE LA COMMANDE - ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Avant de confirmer sa commande, le/la client.e déclare accepter les présentes conditions générales de vente, pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet.

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par la société HelloAsso représenteront la preuve des transactions passées sur le Site, par le/la client.e.

ARTICLE - 9 MAIL DE CONFIRMATION ET LIVRAISON DES BILLETS

9.1 Dès la confirmation de l'achat, le/la client.e recevra un mail de confirmation de commande valant facture d'achat.

9.2 Le mail de confirmation d'achat contient en pièce jointe le ou les bille(s) acheté(s) par le/la client.e ou le lien permettant de les télécharger.

9.3 En acceptant les présentes conditions générales de vente, le/la client.e accepte également les conditions d'utilisation des billets e-ticket.

Le e-ticket nécessite la possession d'une imprimante, afin d'être en mesure d'imprimer le titre sur une feuille blanche, de format A4. Le/la client.e pourra indifféremment imprimer son billet en noir et blanc ou en couleur, ou le présenter sur son smart phone.

ARTICLE - 10 CONTRÔLE DES BILLETS

10.1 Contrôle des billets d'entrées et des activités

Le contrôle des billets sera effectué à l'aide de lecteurs de code barre par l'organisatrice de l'activité, sous sa responsabilité, lors de l'entrée à la dite activité. Chaque achat donnera lieu à la création d'un

e-billet contenant un code numérique présent sur le billet sous forme d'un QR-code et vérifié à l'entrée du lieu où se déroule l'activité.

Le code permet l'identification de l'acheteur et l'accès au détail de sa commande.

Chaque code ne peut être présenté qu'une seule fois au point de contrôle. En échange du premier contrôle de billet, sera fourni à le/la client.e un bracelet à porter tout au long de l'activité qui fera office de pass pour les accès suivants.

Le billet d'entrée sera demandé pour accéder aux activités réservées en ligne.

10.2 Contrôle de l'adhésion

L'organisatrice se réserve le droit de contrôler la validité de l'adhésion du/de la client.e à l'association et de refuser l'accès à l'activité à un.e non-membre dont l'adhésion ne serait pas à jour.

10.2 Contrôle de l'identité

L'organisatrice se réserve le droit de contrôler l'identité du/de la client.e à l'entrée du lieu où se déroule l'activité. Le/la client.e devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

10.3 Contrôles de sécurité

A la discrétion de l'organisatrice, il pourra être décidé de soumettre les détenteurs de billets à des contrôles de sécurité (contrôle des sacs, détecteurs, etc.).

10.4 Contrôles sanitaires

L'accès à l'activité pour lequel le/la client.e détient un billet peut être soumis au respect d'un protocole sanitaire défini par le gouvernement, et notamment au contrôle du pass sanitaire ou vaccinal.

Il est de la responsabilité du/de la client.e de consulter, au moment de l'achat et avant de se rendre à l'activité, le site du gouvernement afin de prendre connaissance des conditions et exigences du dispositif et de leurs éventuelles mises à jour, et de s'assurer de la conformité des justificatifs à produire lors du contrôle d'accès. Au jour de la publication des présentes conditions générales, ces dernières sont disponibles ici : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Elles pourront évoluer en fonction de la situation sanitaire, et être complétées par d'autres informations officielles qu'il appartiendra au/à la client.e de consulter.

ARTICLE - 11 UTILISATION ET VALIDITÉ DES BILLETS

11.1 Revente de billet

Chaque billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n° 2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisatrice ou du propriétaire des droits d'exploitation. Sans l'information et l'accord préalable de l'organisatrice, la cession d'un billet à une tierce personne peut entraîner le refus d'accéder à l'activité.

11.2 Reproduction de billet

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction de billets est interdite et ne procure aucun avantage.

L'organisatrice peut refuser l'accès au lieu où se déroule l'activité si elle se rend compte que plusieurs impressions ou reproductions d'un billet sont en circulation et qu'un accès au lieu de l'activité a déjà été accordé au porteur d'une impression ou d'une reproduction.

L'organisatrice n'étant pas obligée de vérifier l'identité de la personne en possession du billet, ni de vérifier l'authenticité du billet dans la mesure où la copie du billet ne peut être détectée de manière certaine ; seule la première personne présentant le billet ou une reproduction de celui-ci sera admise à accéder au lieu où se déroulera l'activité. Cette personne est présumée être le porteur légitime du billet.

Dans cette hypothèse, si la personne détentrice d'un billet se voit refuser l'accès au lieu où se déroule l'activité, elle n'aura droit à aucun remboursement du prix payé.

La personne qui a reproduit le billet et l'utilisateur de la copie du billet sont passibles de poursuites pénales.

11.3 Validité du billet

Le billet est uniquement valable pour l'activité qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'activité.

ARTICLE - 12 RÉTRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION

12.1 Champ d'application

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement et d'annulation sont applicables à tous les billets vendus sur le Site.

12.2 Droit de rétractation

Par application à l'article L.221-28-12 du Code de la consommation, les billets pour les activités de loisirs fournies à une date déterminée ne font pas l'objet d'un droit de rétractation. Tout paiement est ferme et définitif.

12.3 Remboursement et échange

A compter de leur achat par le/la client.e, le ou les billets ne peuvent être ni échangés, ni remboursés (sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 13.4), même dans l'hypothèse dans laquelle le billet n'aurait pas été utilisé par le client, même en cas de perte ou de vol.

12.4 Annulation ou report d'une activité

Il est rappelé qu'en sa qualité de commissionnaire, HelloAsso n'a pas la libre disposition des fonds qu'il encaisse pour le compte de l'organisatrice.

En cas d'annulation, l'Organisatrice procédera au report de l'activité, la validité du billet sera prolongée jusqu'à la nouvelle date déterminée. En cas de report de l'activité, le remboursement éventuel du billet ou son échange sera soumis aux conditions particulières de l'organisatrice de l'activité. Dans tous les cas, le remboursement du prix du Billet n'interviendrait qu'en faveur de l'acquéreur.e initial.e. Enfin, en cas de changement d'établissement bancaire du/de la client.e entre le moment de l'achat et le moment du remboursement, le/la client.e s'obligera à produire une attestation de son ancien établissement bancaire avant que les fonds ne puissent être virés par l'organisatrice sur son nouveau compte. En tout état de cause, les délais induits dans ce cas ne pourront être reprochés à l'organisatrice.

ARTICLE - 13 RESPONSABILITÉ

13.1 Responsabilité de HelloAsso

Lire les [conditions générales d'utilisation du site](#).

13.2 Responsabilité en cas de perte ou vol du billet

L'organisatrice n'est pas responsable en cas de perte, vol ou utilisation illicite du Billet.

En outre, il est précisé que l'organisatrice n'est en aucun cas tenue de donner suite au demande d'édition de duplicata en cas de perte ou de vol du billet.

13.3 Responsabilité quant au déroulement de l'activité

La responsabilité de l'organisatrice est couverte par l'assurance en responsabilité civile de l'association Femmes et Moto. Chaque participant.e est tenu.e de se présenter avec une assurance à jour, un véhicule et un équipement en conformité avec la loi. Chacun.e est responsable de sa conduite et du respect du code de la route. L'association ne saurait être tenue responsable d'un accident ou incident survenu lors du roulage.

13.4 Responsabilité du client lors de l'activité

L'acquisition d'un billet emporte adhésion au règlement intérieur du lieu de l'activité. Le client se conformera strictement au règlement de l'organisatrice sous peine de voir sa responsabilité engagée. Le règlement intérieur de l'activité est accessible sur demande a hello@femmesetmoto.com.

ARTICLE - 14 RÈGLEMENT DES LITIGES

L'utilisation du site helloasso.com se fait aux propres risques de chaque utilisateur.



HelloAsso fera tout son possible pour trouver les moyens satisfaisants de résoudre les problèmes rencontrés sur son site. Si cela ne s'avérait pas possible, HelloAsso pourrait solliciter une médiation, un arbitrage, ou l'introduction d'une instance auprès d'un tribunal.

Les ventes de billets effectuées sur le site Internet de la société HelloAsso sont soumises à la loi française. Tout litige sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence exclusive des tribunaux français.

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la rupture du contrat passé entre l'organisatrice et le/la client.e, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera, à défaut d'accord amiable, de la compétence des Tribunaux du lieu où demeure le défendeur ou de la compétence de la juridiction du lieu de la livraison effective de la chose.

CONDITIONS D'UTILISATION DU E-TICKET

Le billet est soumis aux conditions générales de vente de l'organisatrice ainsi qu'aux conditions particulières suivantes, que vous avez acceptées avant l'achat du billet.

1. Conditions de validité

Le e-ticket est valable :

- s'il est imprimé sur du papier A4 blanc, vierge recto et verso. Les informations écrites sur le billet, ainsi que le code barre doivent être bien lisibles, auxquels cas ils seront considérés comme non valables.
- S'il est présenté sur un smartphone en bon état de fonctionnement et de luminosité.

2. Contrôle du e-ticket

L'entrée à l'activité est soumise au contrôle de la validité de votre e-ticket. Pour des mesures de sécurité, vous pourrez également être tenu de vous soumettre à des fouilles individuelles et contrôles de sacs.

Lors des contrôles, vous devrez obligatoirement être munis d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

Pour des mesures de sécurité, vous pourrez être tenu de vous soumettre à des fouilles individuelles et contrôles de sacs.

L'organisatrice pourra dans certains cas vous remettre un billet « standard » à 2 souches suite au contrôle de votre e-ticket. En échange de la présentation de votre e-ticket lors de votre première entrée, vous sera remis un bracelet à porter tout au long de votre participation à l'activité. Ce bracelet servira de pass pour les entrées suivantes, néanmoins veuillez garder votre e-ticket à disposition d'éventuels contrôles tout au long du festival.

3. Utilisation du e-ticket

Le e-ticket est non échangeable et non remboursable, dans le cadre de l'article 11 des conditions générales de vente de la billetterie Femmes et Moto.

Le e-ticket est personnel et non cessible sans l'information et l'accord de l'organisatrice.

Le e-ticket est uniquement valable pour l'activité, à la date et aux conditions figurant sur le billet. Ce titre doit être conservé jusqu'à la fin de l'activité.

Il est strictement interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire un billet de quelque manière que ce soit. La reproduction du billet et l'utilisation de la copie de ce billet sont passibles de poursuites pénales.

En cas de non respect de l'ensemble des règles précisées ci-dessus, ce billet sera considéré comme non valable.

4. Responsabilité

HelloAsso et l'organisatrice décline toute responsabilité pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement.

De même, HELLOASSO et l'organisatrice ne sont pas responsables en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet.